

**ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ
D'UN PARC NATUREL
REGIONAL DANS LES
GARRIGUES DE L'UZEGE
ET DU PONT DU GARD**



Ubiquiste



LAURE DUFAUD // AVOCAT À LA COUR

Restitution 09 février 2023

Déroulé de la réunion

1. Introduction et présentation de la démarche et des enjeux de l'étude par Mr MARCHESI, Président du PETR



20min

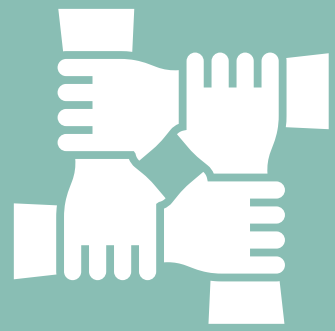
2. Intervention du groupement

- Présentation de la synthèse du diagnostic
- Présentation du périmètre du projet
- Présentation de la pertinence de l'outil
- Présentation de l'association de préfiguration et des statuts



60min

3. Clôture et moment de convivialité



PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE, DES ENJEUX DE L'ÉTUDE

PRÉSENTATION PAR MR MARCHESI



01

Le PNR, qu'est ce que c'est ?



QUOI ?

- Il s'agit d'un projet concerté de développement durable, axé sur la protection et la valorisation des richesses naturelles, culturelles et paysagères d'un territoire.



COMMENT ?

- Le classement PNR se justifie pour des territoires dont l'intérêt patrimonial est remarquable pour la région et qui comporte suffisamment d'éléments reconnus au niveau national et/ou international.
- Prendre en compte les différents patrimoines sur le territoire :
 - Le patrimoine naturel
 - Le patrimoine paysager
 - Le patrimoine humain
 - Le patrimoine bâti
 - Le patrimoine culturel ou religieux

LES CRITÈRES DE CLASSEMENT PNR

LA QUALITÉ ET LE CARACTÈRE DU TERRITOIRE,

- Le patrimoine naturel et culturel, ainsi que ses paysages représentant pour la ou les régions concernées un ensemble patrimonial et paysager remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national.

LA COHÉRENCE ET LA PERTINENCE DES LIMITES DU TERRITOIRE

au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés.

QUALITÉ DU PROJET

- précision des orientations et mesures proposées en réponse au diagnostic et aux enjeux du territoire,
- projet concernant l'ensemble des partenaires locaux (élus, agriculteurs, entreprises, associations de protection de la nature, culturelles, d'habitants, administrations...).

CAPACITÉ DE L'ORGANISME DE GESTION À CONDUIRE LE PROJET

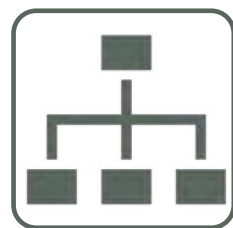
- adhésion des collectivités (communes, régions, départements...),
- moyens humains et financiers pérennes,
- partenariats et concertation formalisés (conventions, accords, contrats d'objectifs...).

La poursuite d'une démarche engagée depuis plusieurs années

- En 2013, la Région, le Département et le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon (SMGG) ont parachevé la réalisation d'une **première étude de faisabilité et d'opportunité d'un PNR**. Cette étude a conduit à la définition d'un périmètre.



- La Région s'est prononcée lors de la Commission Permanente du 13 décembre 2019 **sur l'intérêt de créer un Parc naturel régional dans les Garrigues de l'Uzège** et sur la nécessité de créer une structure de préfiguration consensuelle sur le territoire. ;



L'objectif de cette étude vise à démontrer l'opportunité d'un PNR en :

- **Actualisant** la première étude de faisabilité et d'opportunité + renforcement de l'étude sur la biodiversité ;



- Traduisant la **motivation et l'implication** des acteurs locaux ;



- Démontrant la **plus-value** de l'outil PNR ;



- Justifiant le **périmètre d'étude** du futur PNR ;



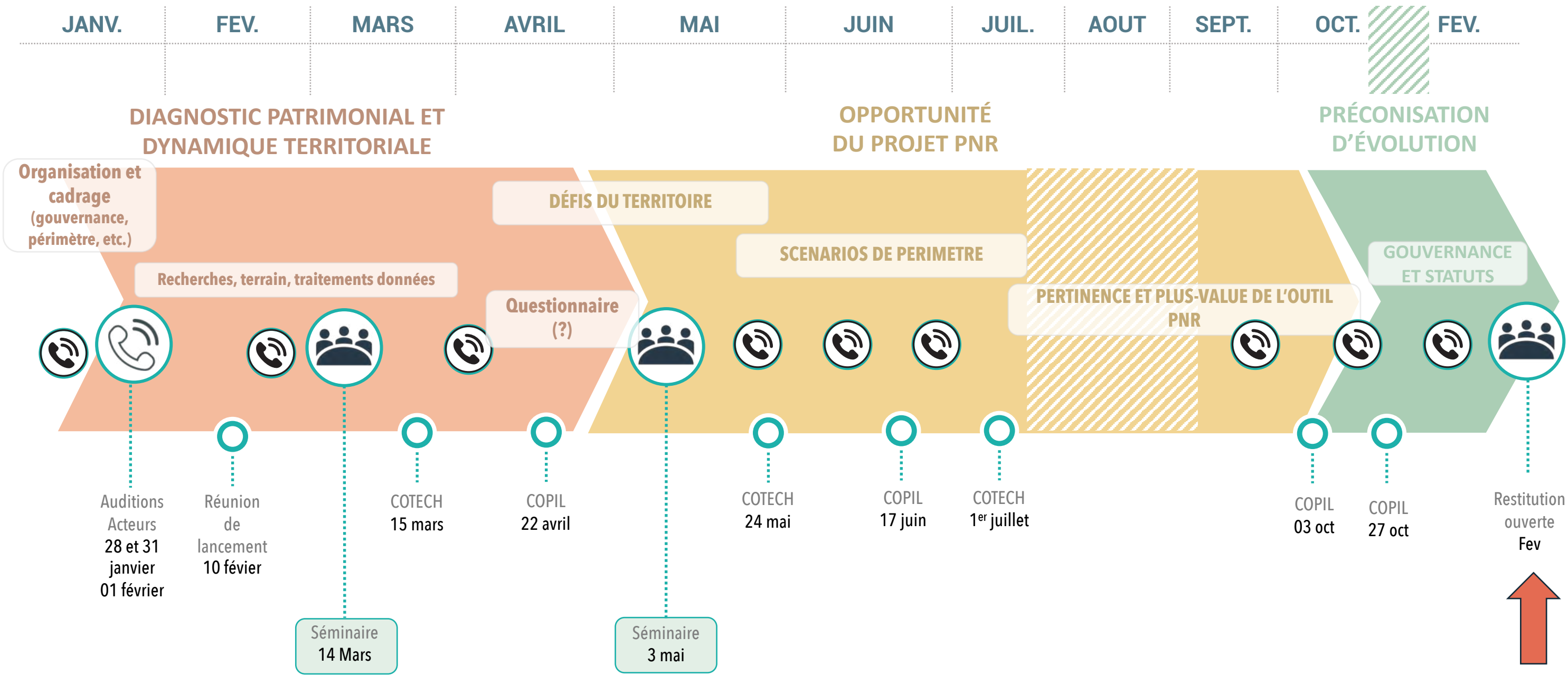
- S'accorder sur une structure de préfiguration : (gouvernant, statut)

Les étapes de la mission

2022/2023

PHASES

RÉUNIONS



Une démarche mobilisatrice pour des instances contributrices



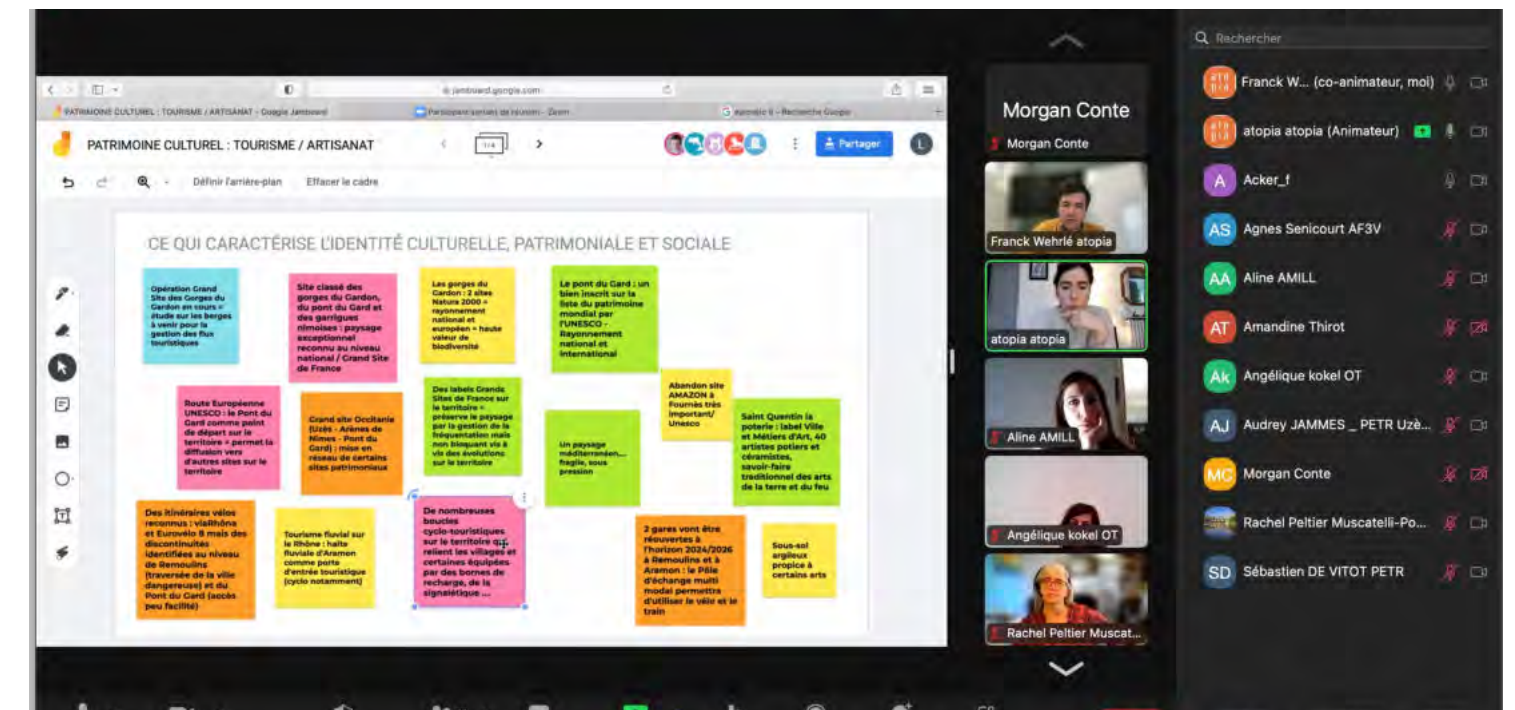
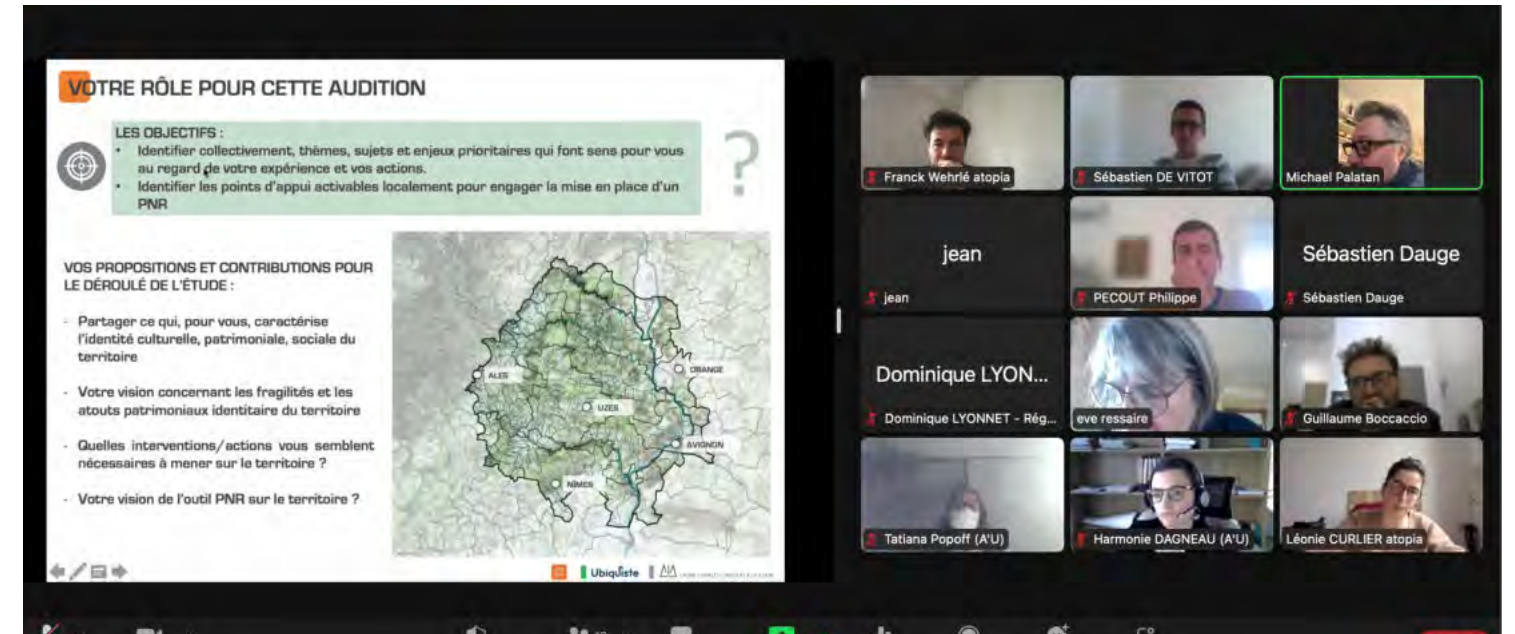
4 entretiens avec des groupes d'experts

Economie locale : Chargé de mission PAT CCPU, Club des entrepreneurs, chambre d'agriculture, Syndicat des vignerons du Duché d'Uzes, AOP Pélardon, Responsable développement économique CCPG, Lycée Agricole Privé Meynes Gard

Patrimoine bâti : CAUE d'Occitanie, responsable Ville d'Art et d'Histoire d'Uzès, Historien moderniste, Agence d'urbanisme des régions nîmoises et alésiennes, Association académique du Pont du Gard

Environnement/paysage : Association des amis du PNR, Collectif des garrigues, Syndicat des forestiers du Gard, CEN Occitanie, Association ornithologique, Chargé de mission PCAET CCPG, Association de l'Uzege, EPTB des Gardons,

Patrimoine culturel : SPL Destination Pays d'Uzes et du Pont du Gard, Association des Amis du Pont du Gard et de sa voie verte, Office culturel de Saint-Quentin-la-Poterie, Chargé de mission tourisme Région Occitanie, Responsable du pôle patrimoine mondial au Pont du Gard



Une démarche mobilisatrice pour des instances contributrices



1 séminaire sur les enjeux



1 séminaire sur les pistes d'actions

Plus important

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Activités économiques « primaires » (agricoles, pastorales, sylvicoles, etc.)	Accueil de nouveaux habitants dans une perspective de mixité sociale et générationnelle	Emploi local associé aux activités économiques « primaires »	Adaptation du territoire aux effets du changement climatique (vulnérabilité, accès à l'eau, production d'ENR, etc.)
Activités touristiques à double niveau : grands sites de passage vs. séjour long en offre de proximité	Sensibilisation et communication autour des patrimoines de la garrigue	Vulnérabilité du territoire aux risques naturels en lien avec le changement climatique (feux de forêt, inondations)	Préservation des patrimoines paysagers altérés par les pressions urbaines
Capacité résidentielle au bénéfice des actifs et des ménages	Adaptation des pratiques agricoles et sylvicoles pour en assurer le maintien	Pression urbaine et résidentielle : pression sur les espaces (artificialisation) et résidentialisation du territoire	Activités économiques « primaires » (agricoles, pastorales, sylvicoles, etc.) qui produisent des effets d'entraînement
Dynamisation des cœurs de villages	Gestion durable de la ressource eau tenant compte des stress saisonniers (sécheresse, et fortes précipitations)	Protection du patrimoine paysager, agricole (espaces cultivés et constructions) et naturel (biodiversité)	Accueil de nouveaux habitants permettant d'assurer la mixité sociale et générationnelle du territoire
Production d'énergie renouvelable intégrée aux grands paysages	Accueil d'équipements de production d'ENR dans le respect des qualités patrimoniales (paysages et milieu)	Préservation du patrimoine bâti et culturel	Dynamisme villageois et qualité et le maintien de l'offre en services et équipements de proximité
Valorisation de « l'histoire des Garrigues » dans une perspective de sensibilisation des habitants et des visiteurs	Attractivité et vitalité des centralités villageoises et des bourgs	Vitalité et dynamisme des centralités villageoises en lien avec l'offre en services de proximité, d'emploi et de logements accessibles	Gestion des flux touristiques qui interpellent les équilibres paysagers et socioéconomiques



Patrimoine naturel



Patrimoine paysager



Patrimoine bâti



Patrimoine culturel



Agriculture



Tourisme

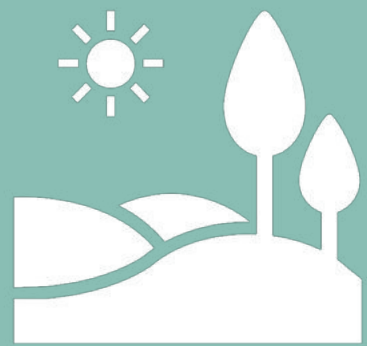


Les champs d'intervention envisageables pour le futur PNR GROUPE 4 : PATRIMOINE CULTUREL

1) Développer la valorisation des productions locale à travers le la promotion du patrimoine gastronomique : qualification, promotion, etc.		
1	Créer une ou plusieurs spécialités locales (ex. à base de pois chiche, ...)	<input type="checkbox"/>
2	Mettre en place un réseau et des lieux de vente de producteurs locaux « paysans »	<input type="checkbox"/>
3	Développer le tourisme gastronomique notamment à travers la labellisation, ex. Vignoble et découverte, Bienvenue à la ferme, etc.	<input type="checkbox"/>
2) Faire connaître, valoriser et transmettre les savoir-faire constructifs anciens : architecture, matériaux, constructions en pierres sèches, etc.		
1	Valoriser l'ensemble du tracé de l'aqueduc (de Uzès à Nîmes)	<input type="checkbox"/>
2	Valoriser, faire connaître les spécificités architecturales - par ex. les capitelles	<input type="checkbox"/>
3) Valoriser les métiers d'arts et leurs filières : céramique, poterie, carrière de Vers, etc.		
1	Améliorer la connaissance des mines de phosphate (inventaire, études, historique, etc.) et envisager leur valorisation éventuelle	<input type="checkbox"/>
2	Développer les itinéraires touristiques autour des métiers d'art et des savoir-faire (St Quentin la Poterie, Meynes, Lussan, etc.)	<input type="checkbox"/>
4) Faire vivre le patrimoine provençal : activités autour du taureau, liens avec le Rhône (voies historiques), etc.		
1	Connaître et faire vivre (valorisation, animation) les voies de transhumance - ex. créer des itinéraires touristiques sur cette thématique	<input type="checkbox"/>
5) Préserver et valoriser les éléments de patrimoines préhistoriques : l'art mégalithique, les grottes, etc.		
1	Inventaire, connaissance, ouverture et valorisation des sites	<input type="checkbox"/>

Observation
Stratégie Coordination
Assist. Maîtrise d'Ouvrage
Portage direct

Moins important



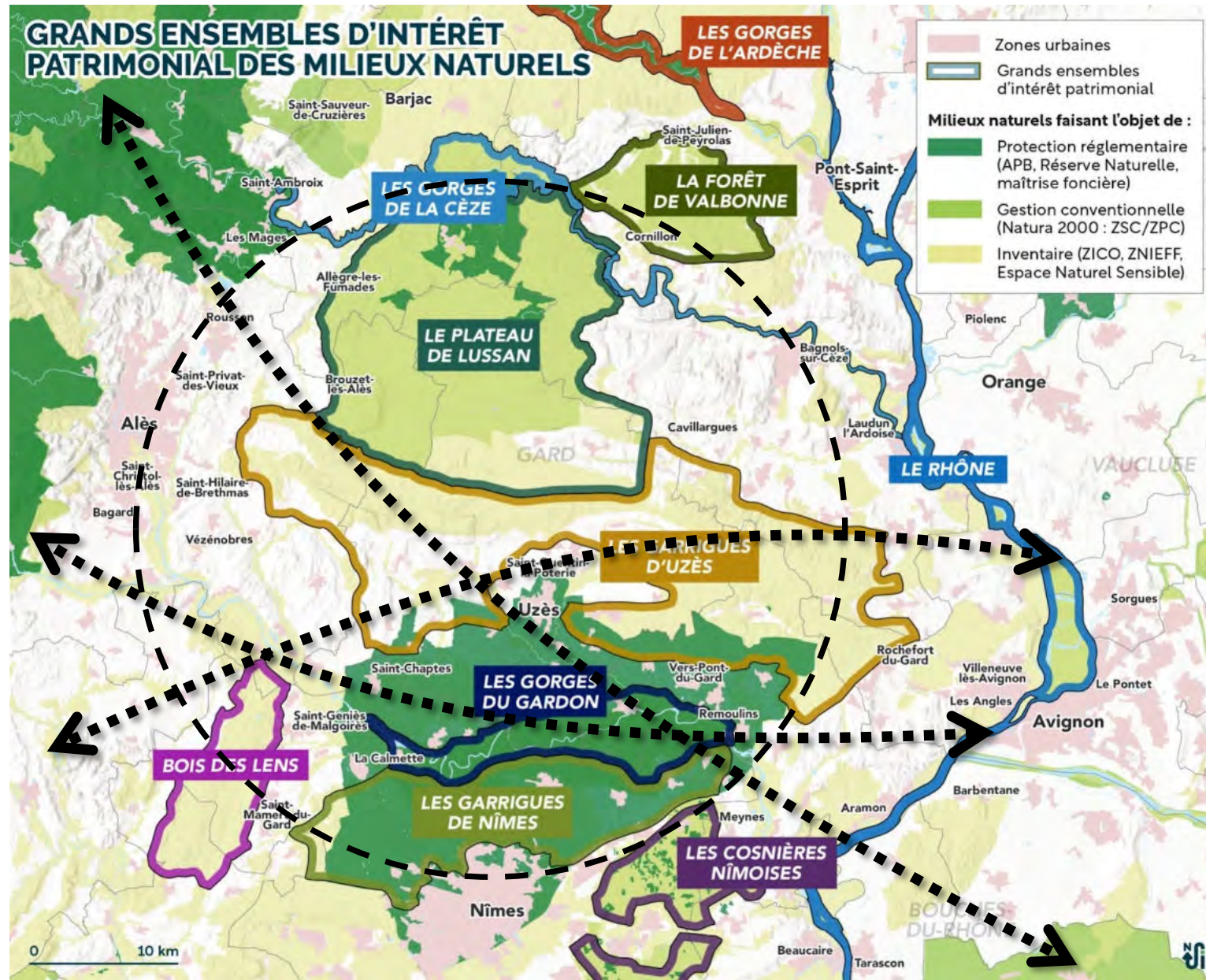
Présentation de la synthèse du diagnostic



02

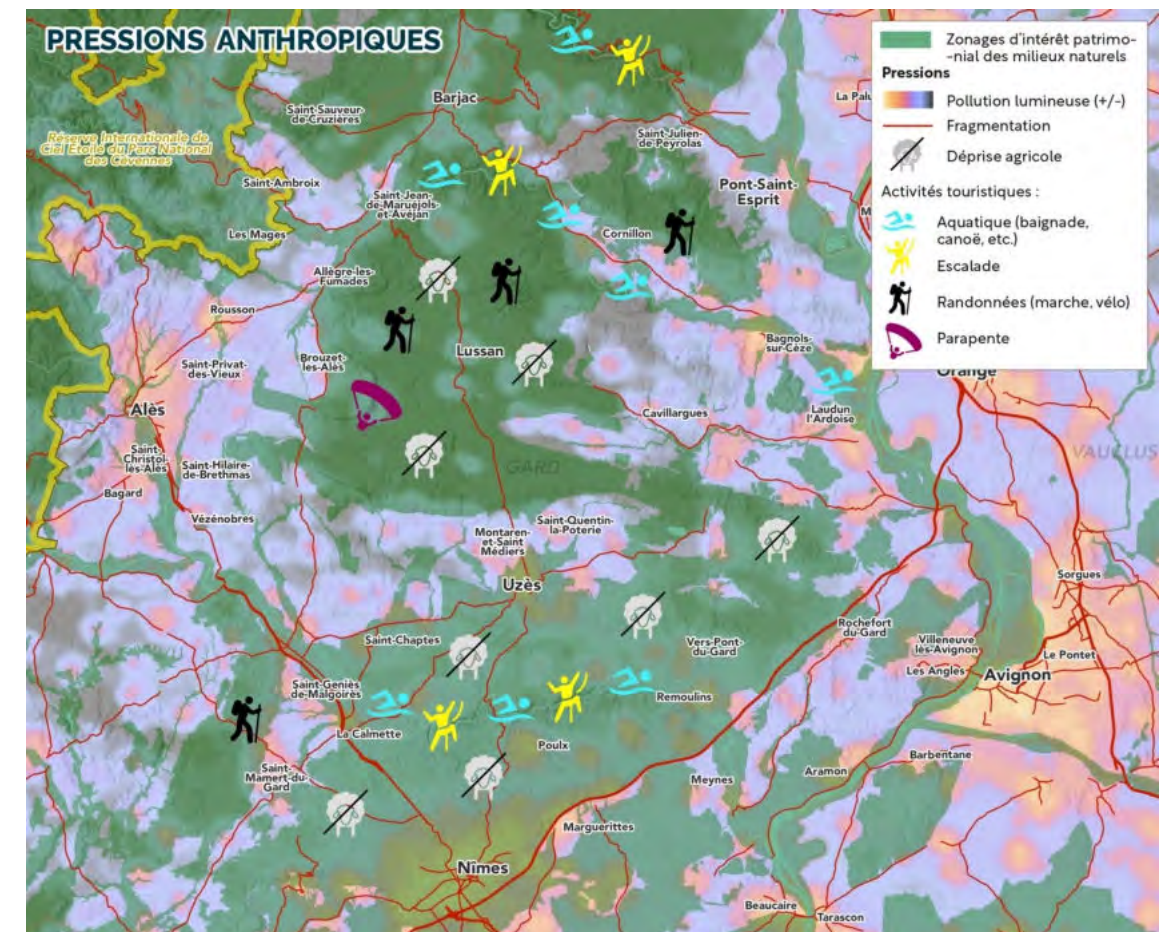


Patrimoine naturel : milieux et espèces



Synthèse des grands ensembles d'intérêt patrimonial du territoire

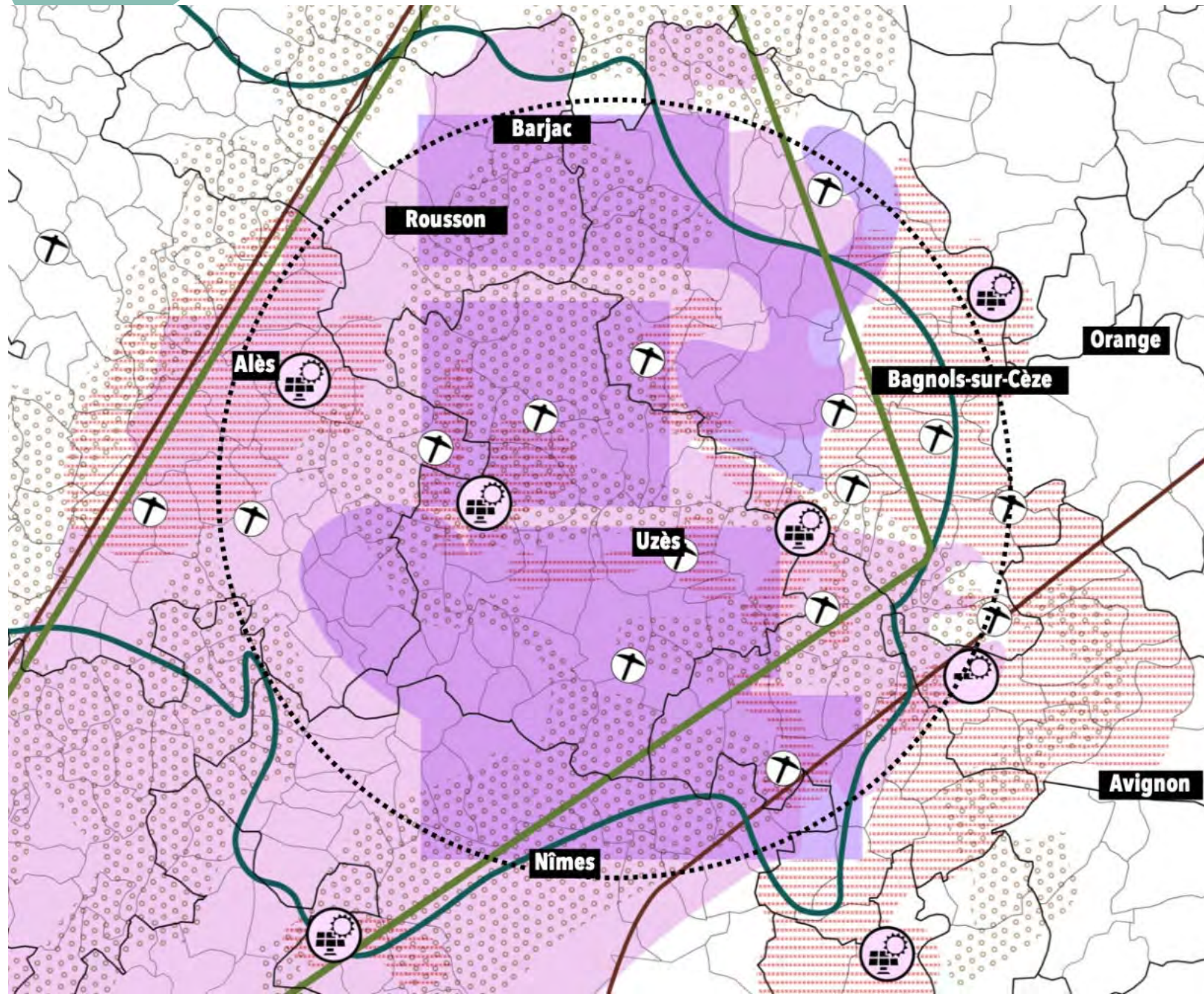
- Une mosaïque d'habitats remarquables reconnus qui joue un rôle de maillon écologique (terre/mer) de niveau national.
- Des espèces emblématiques menacées par la pérennité de l'eau (quantité et qualité) et la fermeture des prairies et des milieux ouverts : Vautour percnoptère, Grand Duc d'Europe et le faucon pèlerin, castors et loutres dans les gorges, etc.



Synthèse de la trame noire



Patrimoine paysager



Synthèse du patrimoine paysager (atopia)

- Entités paysagères des garrigues
- Paysages remarquables : gorges du Gardon et de la Cèze, ouvertures, plateau de Lussan, plaine d'Uzès...

- Paysages menacés : fermeture et banalisation paysagère
- Socle géologique calcaire et grès
- Limites des sylvoécotégions
- Failles géologiques
- Bassins versants Gardon et Cèze
- ⚡ Sites de carrières
- ⚙️ Sites ENR

- Une exceptionnalité géomorphologique (failles, gorges, grottes, concluses) associée à une mosaïque végétale qui fondent le paysage des garrigues et des collines sèches.
- Des sites paysagers remarquables : gorges du Gardon, garrigues du plateau de Lussan, mont Bouquet, concluses, gorges de la Cèze ...
- Un paysage menacé par :
 - la déprise qui entraîne de l'enfrichement ;
 - la saisonnalité qui risque à terme d'engendrer une dévitalisation ;
 - la banalisation paysagère liée aux pressions urbaines : résidentialisation, zones d'activités, publicités, carrières...



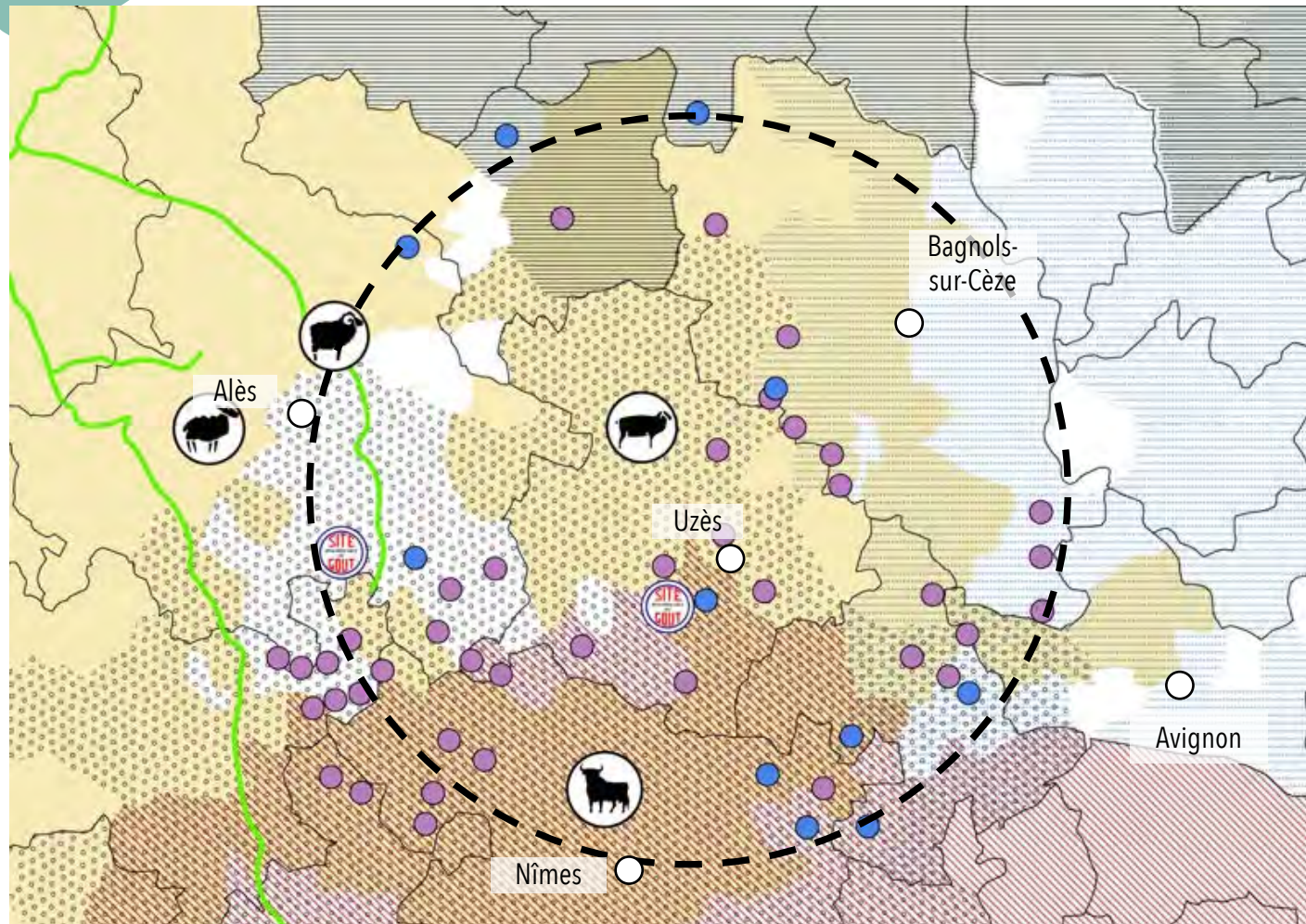
Vue sur le plateau de Lussan













Paysage de la plaine d'Uzès



Ressource locale : agriculture



Labels AOP/AOC/IGP sur le territoire

-  Vins
-  Picodon
-  Pélardon
-  Olive de Nîmes
-  Taureau de Camargue
-  Caves
-  Moulins à huile
-  La Caussenarde des garrigues
-  La Raïole
-  La rouge du Roussillon
-  Le taureau de Camargue



Un système équilibré entre forêt, élevage et agriculture



Elevage sur le plateau de Lussan

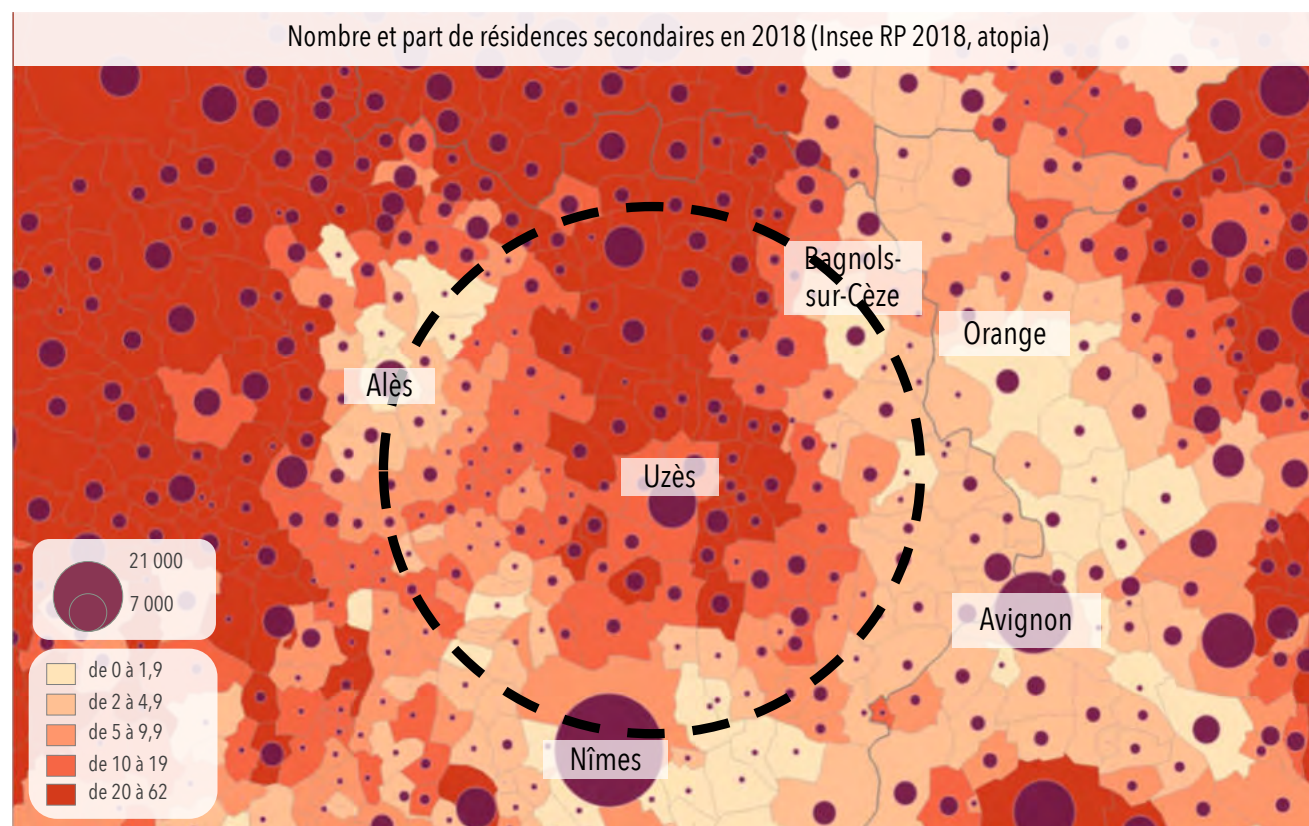
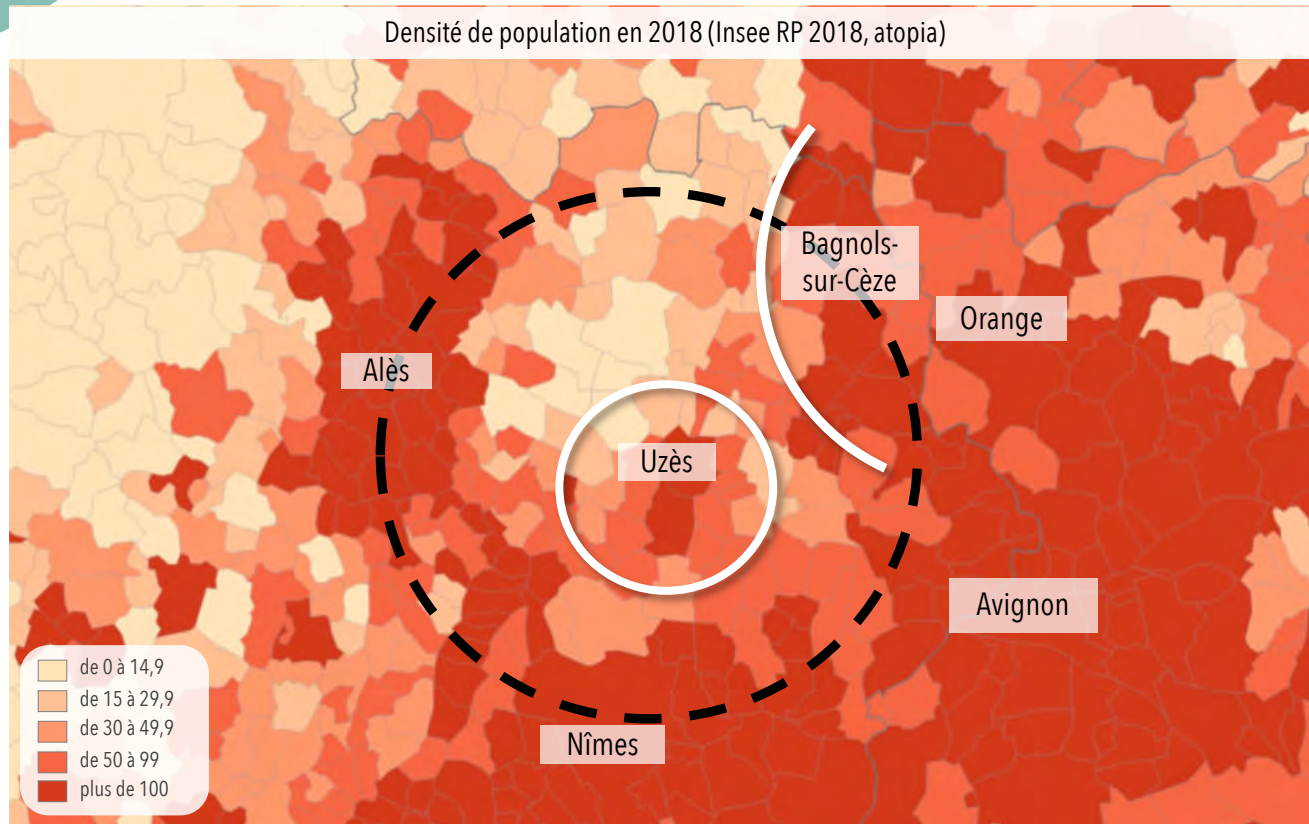


Truffière sur le plateau de Lussan

- Une spécificité agricole basée sur la polyculture / polyélevage, socle d'une diversité de productions : élevage, vignes, fruits, olives, céréales et cultures spécifiques
- Une agriculture reconnue par des labels : AOP, AOC, Sites remarquables du gout, etc.
- Une richesse agricole affaiblie par une perte de diversité : diminution de l'élevage, une hausse des surfaces de cultures de vignes et d'olive.
- Une pérennité des systèmes « traditionnels » assurée par les cahiers de charges AOC/AOP et par le tourisme de bouche exigeant en qualité (agriculture biologique).



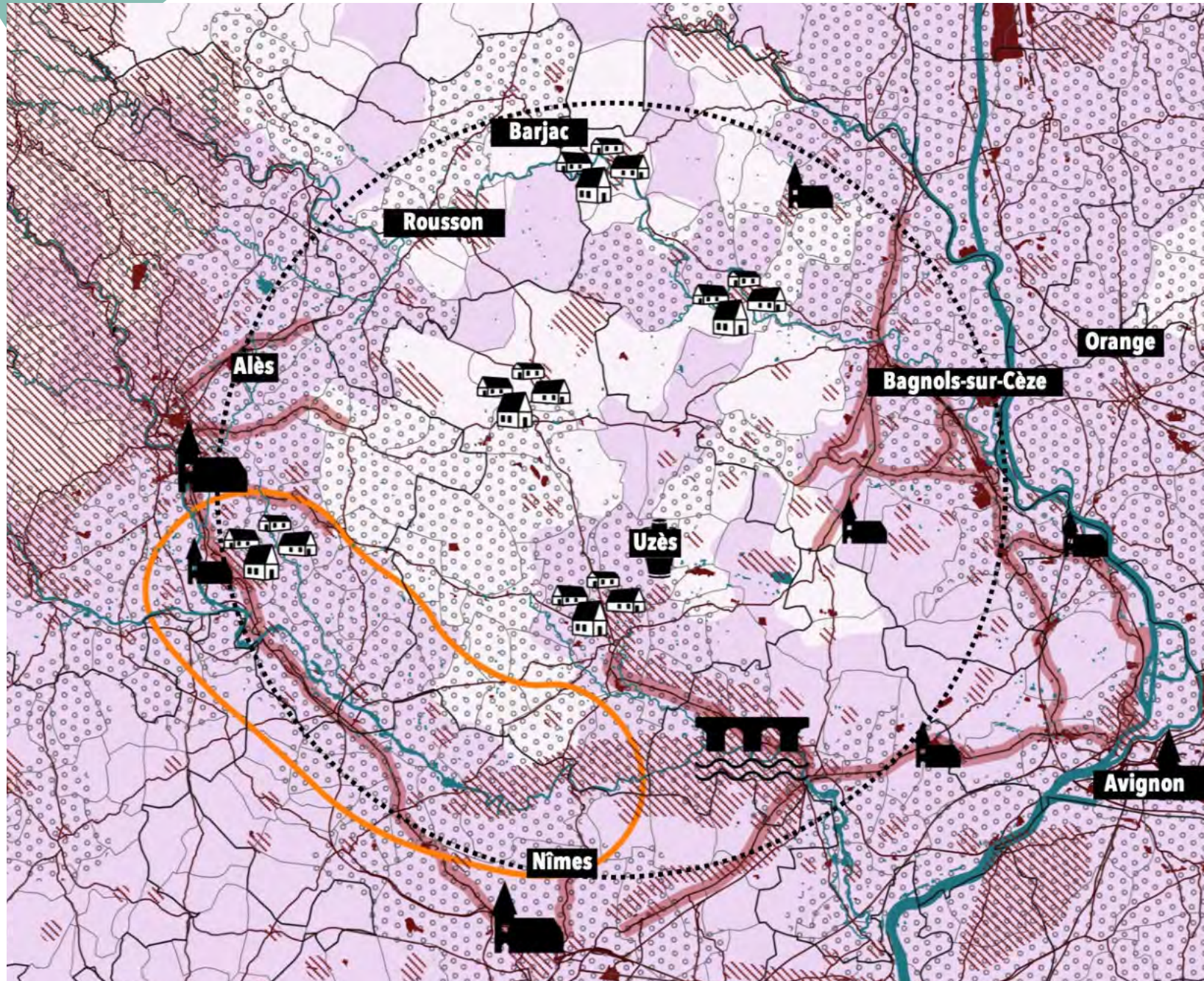
Espace vécu



- Un territoire de villages en partie organisé autour de pôles urbains de proximité : Uzès et Bagnols-sur-Cèze
- Une proximité et accessibilité à des grands pôles métropolitains (Nîmes, Alès, Avignon, Orange) : emplois, transports majeurs (aéroport, autoroute, TGV), services et équipements supérieurs
- Une influence des pôles métropolitains qui se traduit par une importance des déplacements domicile/travail (dépendance du territoire à une mobilité carbonée) et une pression foncière et immobilière
- Une stagnation démographique du cœur du territoire amplifiée par la concurrence touristique saisonnière (difficulté d'accès au logement par les locaux).



Patrimoine bâti



Synthèse du patrimoine bâti / de l'urbanisation et des infrastructures (atopia)



- Un patrimoine bâti exceptionnel porté des sites majeurs de portée nationale et des villages de caractère reconnus par des labels nationaux.
- Un patrimoine qui subit les pressions des flux touristiques et la forte fréquentation saisonnière : aménagements des sites pour l'accueil des visiteurs et le stationnement des véhicules, développement d'installations diffuses : ventes ambulantes, affichages, déchets...
- Une appréciation globale de la qualité du territoire altérée par la déqualification des espaces interstitiels et des espaces d'approche : vues depuis le Pont du Gard, abords de Uzès...

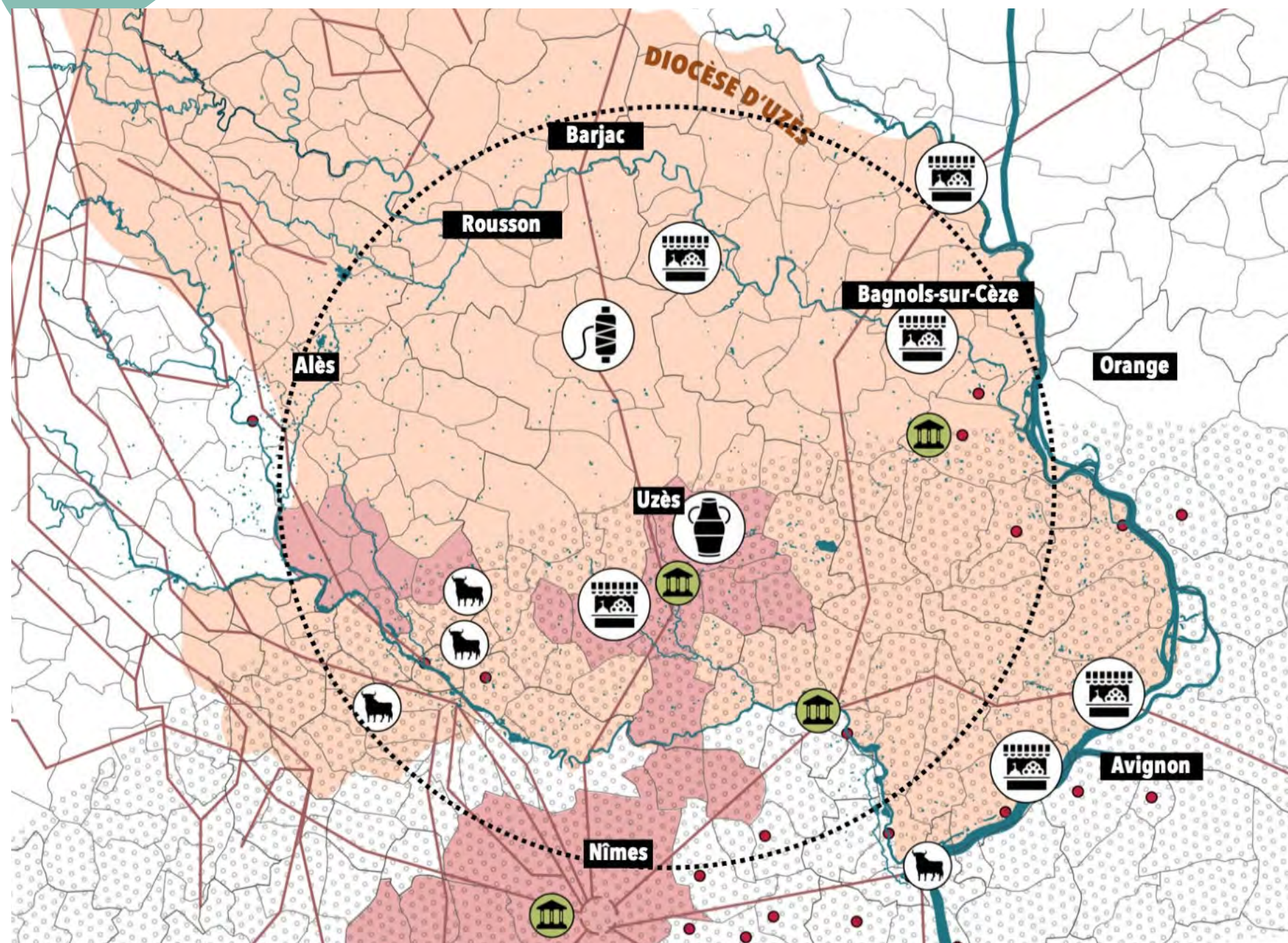


Château à La Capelle





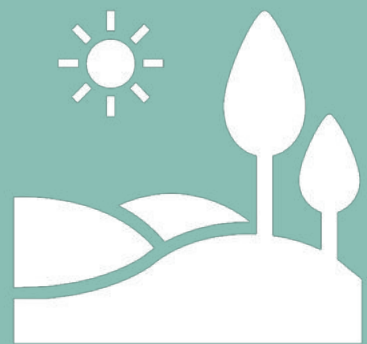
Patrimoine culturel



Synthèse du patrimoine culturel (atopia)



- Un territoire inscrit sur le territoire historique du diocèse d'Uzès et des voies anciennes qui connectent le territoire à la Provence et aux Cévennes : voie Domitienne, voies romaines, drailles, etc..
- Une valorisation du patrimoine culturel qui reste confidentielle et une rareté de supports d'interprétation et de sensibilisation du grand public



Enjeux et défis



03

Les enjeux

PATRIMOINE NATUREL



Une mosaïque d'habitats et d'espèces remarquables reconnues qui joue un rôle de maillon écologique, vulnérable aux risques naturels et fragilisée par la pérennité de la ressource en eau et la fermeture des milieux prairiaux et ouverts

PATRIMOINE PAYSAGER



Une exceptionnalité géomorphologique (failles, gorges, grottes, concluses) et paysagère issue de la garrigue (gorges du Gardon, des garrigues du plateau de Lussan, mont Bouquet) altérée par la déprise agricole et la banalisation paysagère (résidentialisation, zones d'activités, publicités, carrières).

AGRICULTURE



Une spécificité agricole basée sur la polyculture, le polyélevage et sur une richesse de production reconnue et pérennisée (labels AOC/AOP et tourisme de bouche), affaiblie par la simplification agricole et la diminution des pratiques d'élevage.

ESPACE VÉCU



Une proximité avec des pôles régionaux et la présence du pôle d'Uzès qui facilitent l'accès aux services et équipements supérieurs, mais une influence croissante des dynamiques métropolitaines périphériques qui altèrent la cohésion du bassin de vie.

PATRIMOINE CULTUREL



Un territoire historiquement fondé à partir du diocèse d'Uzès et traversé par des voies anciennes qui connectent le territoire à la Provence aux Cévennes regorgeant de marqueurs culturels insuffisamment valorisés et trop confidentiels.

PATRIMOINE BÂTI



Un patrimoine bâti et un tissu villageois reconnus mais menacé par des pressions liées à la fréquentation touristique et les développements urbains qui altèrent les vues sur les sites bâtis patrimoniaux et la banalisation du bâti rural.

Les risques, à terme, de la poursuite de la situation observée

- Fermeture des milieux de garrigues, banalisation des paysages, vulnérabilité aux risques naturels (feux en premier lieu), perte de biodiversité, compétition sur les ressources (eau, espace, énergie)
- Altération des paysages sous l'effet de la pression urbaine croissante (habitat, économie, tourisme, etc.) liée aux métropoles périphériques
- Risque de dévitalisation du cœur de garrigue : enfrichement, stagnation, voire décroissance démographique, des villages et des bourgs , concurrence sur les bâtis agricoles par le tourisme
- Dépendance de fonctionnement vis-à-vis de l'extérieur : emplois, services, équipements, etc.
- Conflits d'usages : habitants/touristes, habitants/agriculteurs, locaux/nouveaux arrivants, tourisme/agriculture

Le risque d'un territoire « dual » : tensions sociales, risques environnementaux, déqualification paysagère

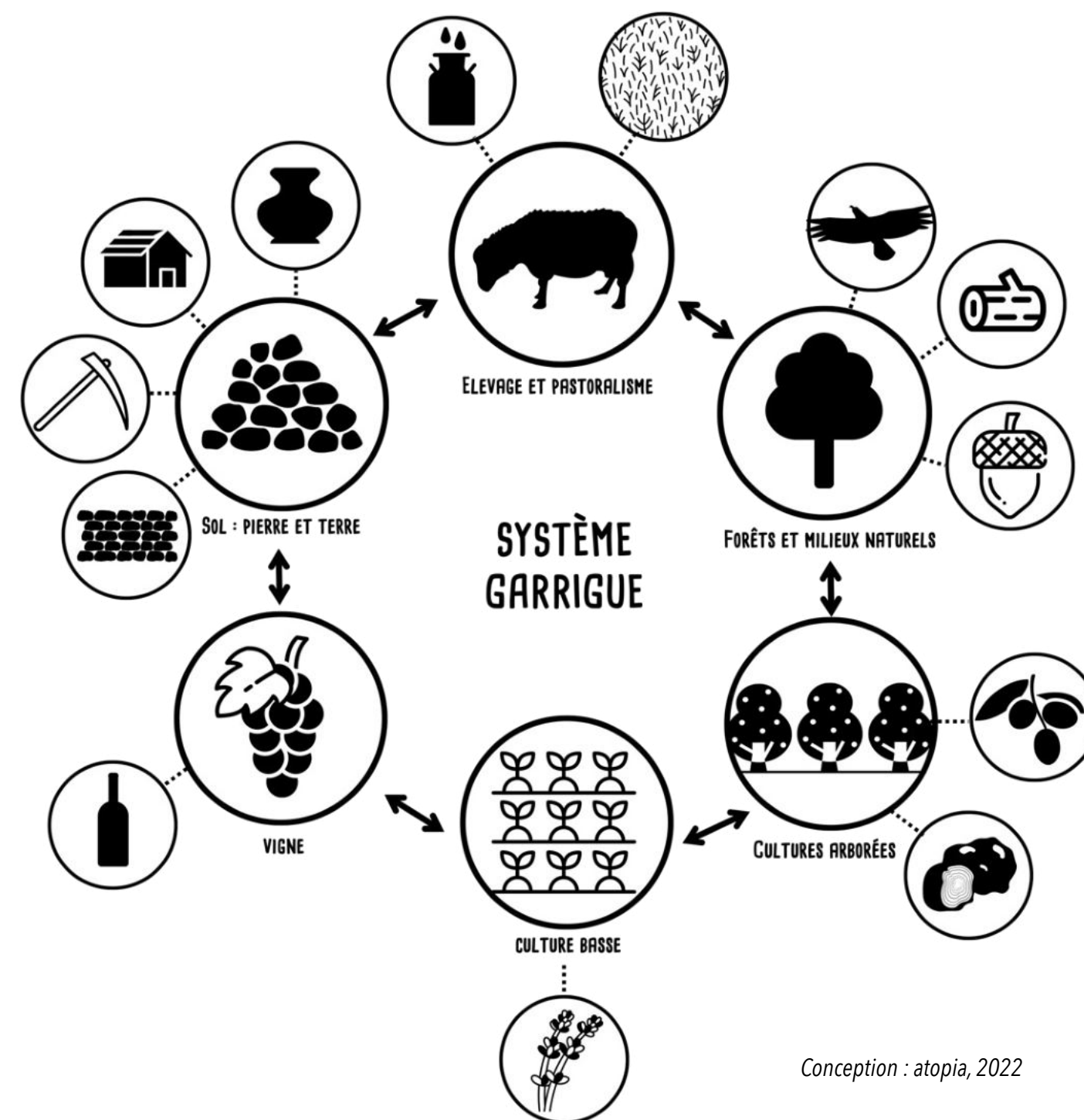
=> Au-delà des dispositifs en place, besoin d'un outil de coordination pour amplifier les effets des actions locales

La vocation du futur PNR – le projet

L'ambition du projet de territoire qui doit être porté par le futur Parc naturel régional est :

de soutenir, renforcer et développer un écosystème d'intérêt régional intimement lié à des activités socioéconomiques rurales,

- à la fois s'appuyant sur des savoir-faire traditionnels historiques,
- et à la fois porteur de nouvelles pistes pour permettre au territoire de relever les défis du 21ème siècle.



Conception : atopia, 2022

Les défis



Défi 1 : Conforter durablement la garrigue à travers des activités agricoles, sylvicoles, viticoles et pastorales pérennes garantant de la vivabilité du territoire au 21ème siècle (intégrant les dimensions adaptation et vulnérabilité aux risques feux)



Défi 2 : Faire du territoire un écrin paysager pour les grands sites patrimoniaux remarquables



Défi 3 : Préserver le patrimoine biologique de la Garrigue et conforter son rôle de maillon naturel entre les Cévennes et le littoral méditerranéen



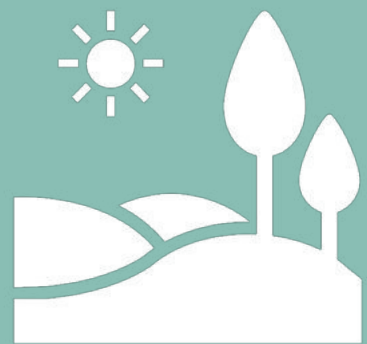
Défi 4 : Promouvoir un modèle touristique respectueux de la qualité des paysages, des milieux naturels et des ressources du territoire



Défi 5 : Reconquérir, restaurer et protéger la qualité architecturale et urbaine du patrimoine bâti villageois



Défi 6 : Connaître, faire connaître et faire vivre l'histoire et les traditions spécifiques à la vie dans la garrigue



Périmètre du projet

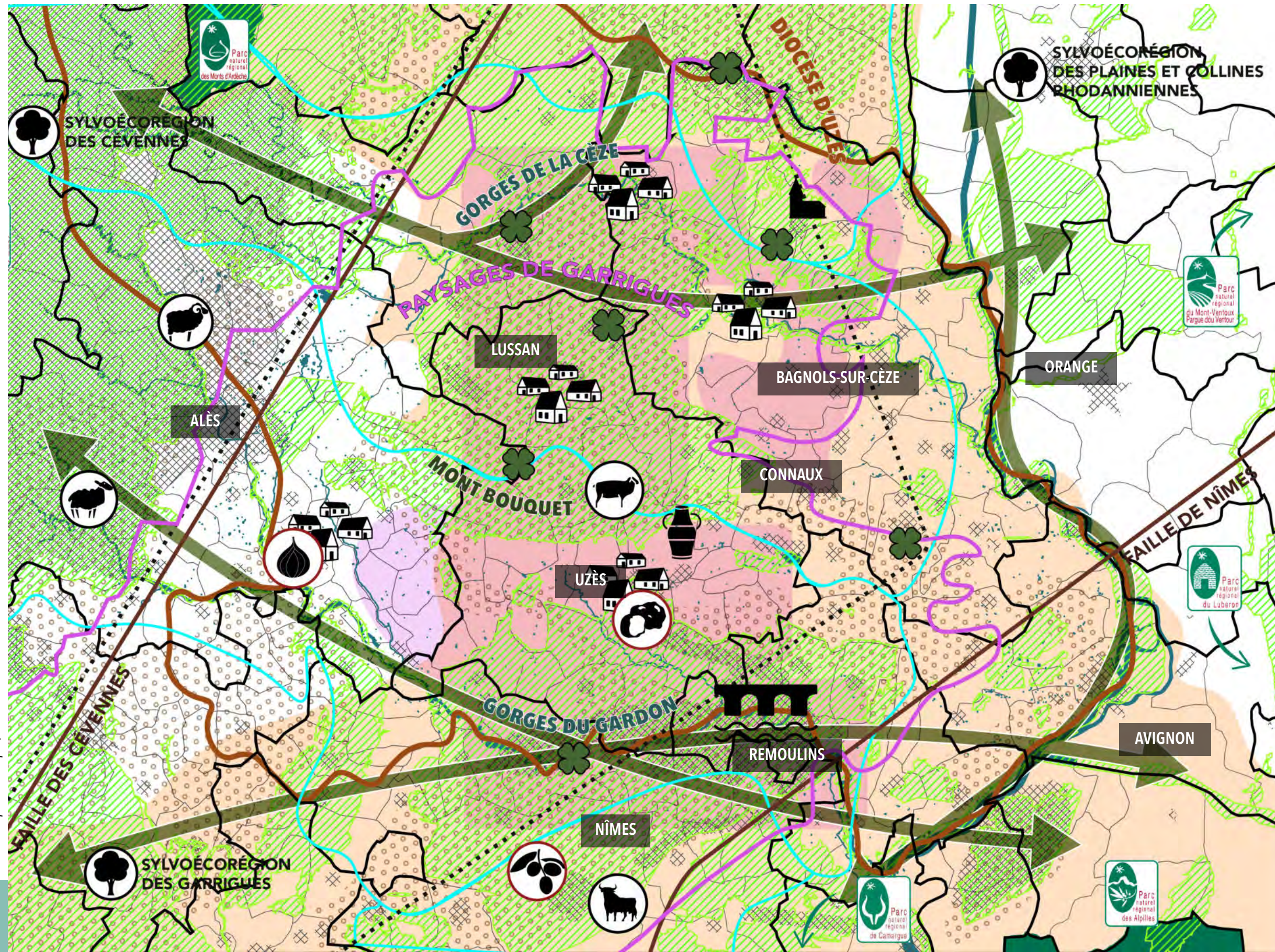


04

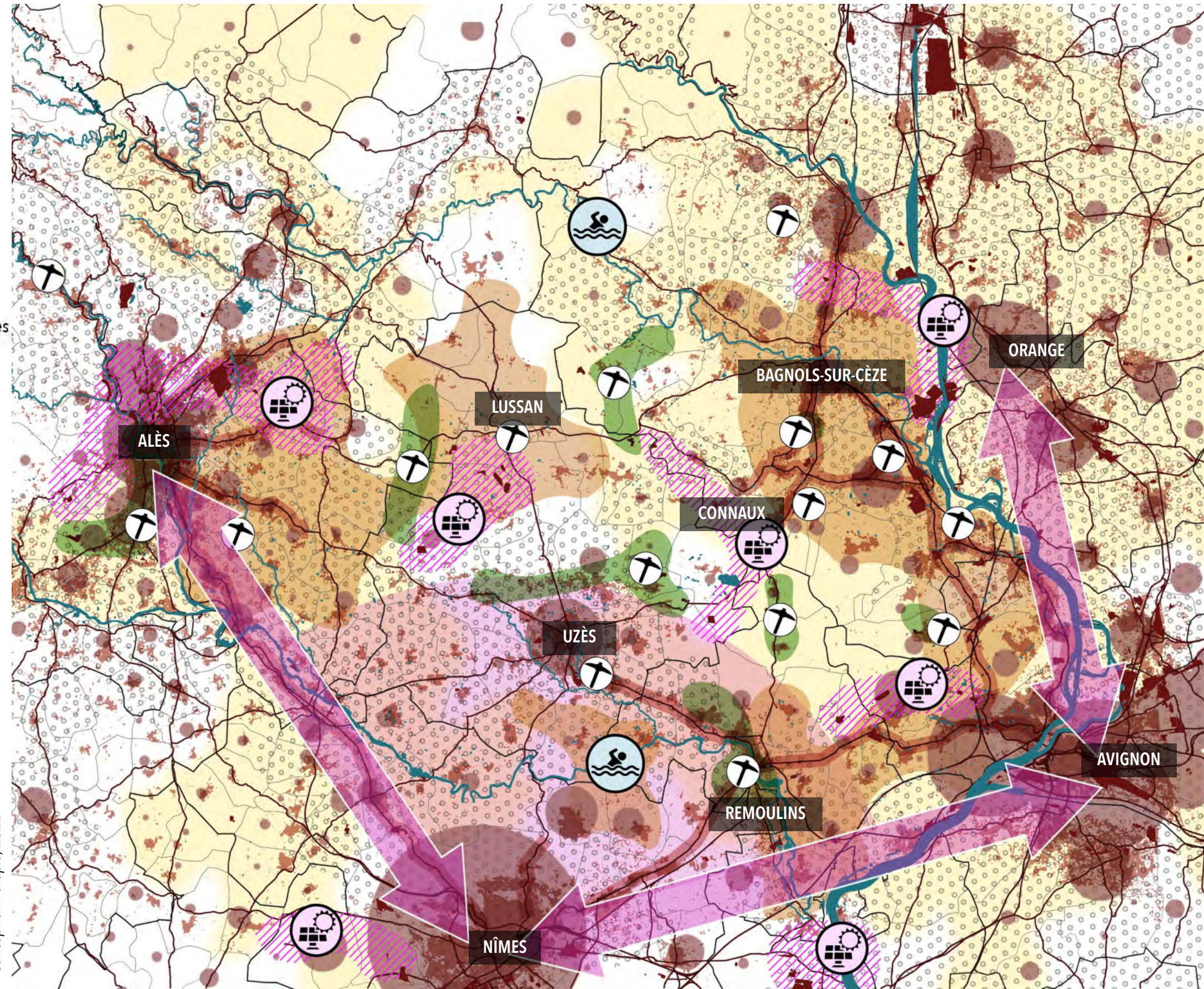
Synthèses des fondements patrimoniaux

-  Limite de l'entité paysagère des garrigues
 -  Paysages remarquables (gorges, garrigues, vignes, oliviers...)
 -  Secteur historique du diocèse d'Uzès
 -  Failles géologiques
 -  Socle calcaire/grès favorable aux garrigues
 -  Limites des sylvoécorégions
 -  Limites des bassins versants
 -  Espaces naturels protégés (Natura 2000, ZNIEFF 1 et 2, ENS,
 -  Corridors écologiques
 -  Parcs naturels régionaux
 -  Sites naturels d'intérêt patrimonial (Mont Bouquet, Gorges du Gardon, la Roque-en-Cèze...)
 -  Superposition de 3 à 4 secteurs AOP/AOC (Huile de Nîmes, Pélardon, Picodon, Côtes du Rhône, ...)
 -  Dispositifs de protection du patrimoine (sites inscrits et classés, Monuments historiques, ...)
 -  Site UNESCO : Pont du Gard
 -  La Chartreuse de Valbonne
 -  Ville et métier d'art : Saint Quentin la Poterie
 -  Patrimoine villageois
-
- Races patrimoniales**
-  La Raïole
 -  La rouge du Roussillon
 -  La Caussearde des garrigues
 -  Le taureau de Camargue
-
- Sites remarquables du goût**
-  Figue
 -  Truffe noire
 -  Olivette

Conception : atopia, 2022

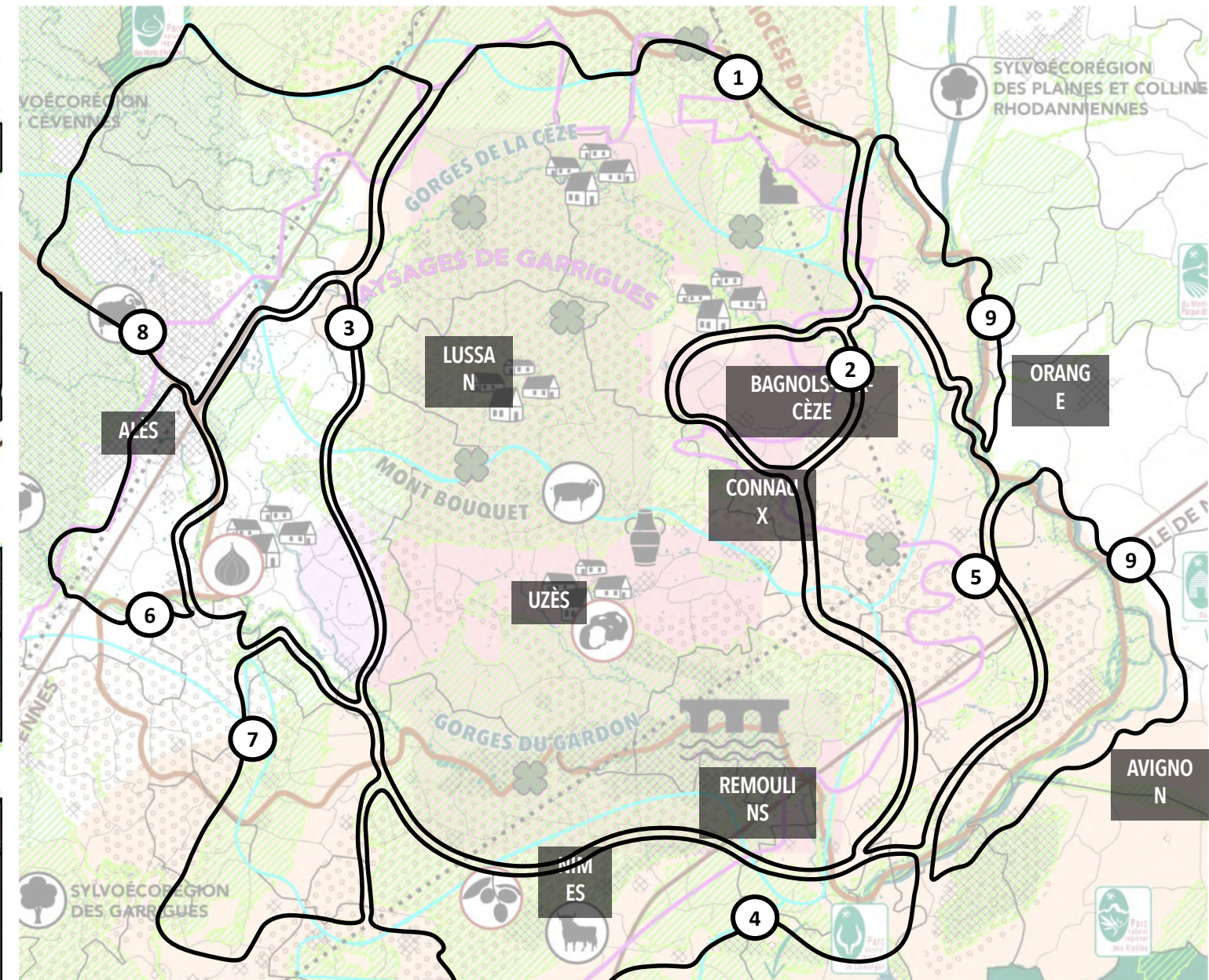
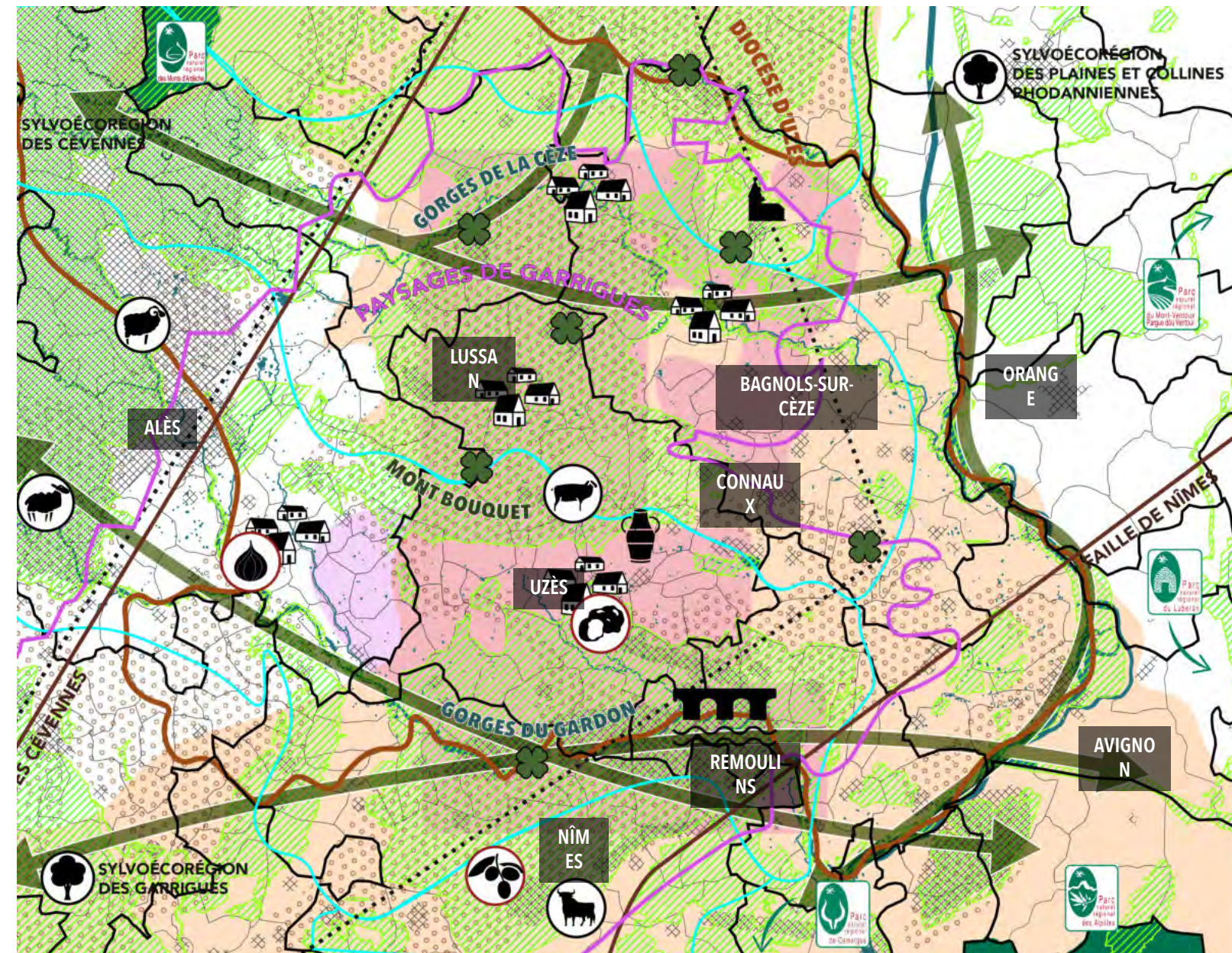


Synthèse des fragilités et menaces

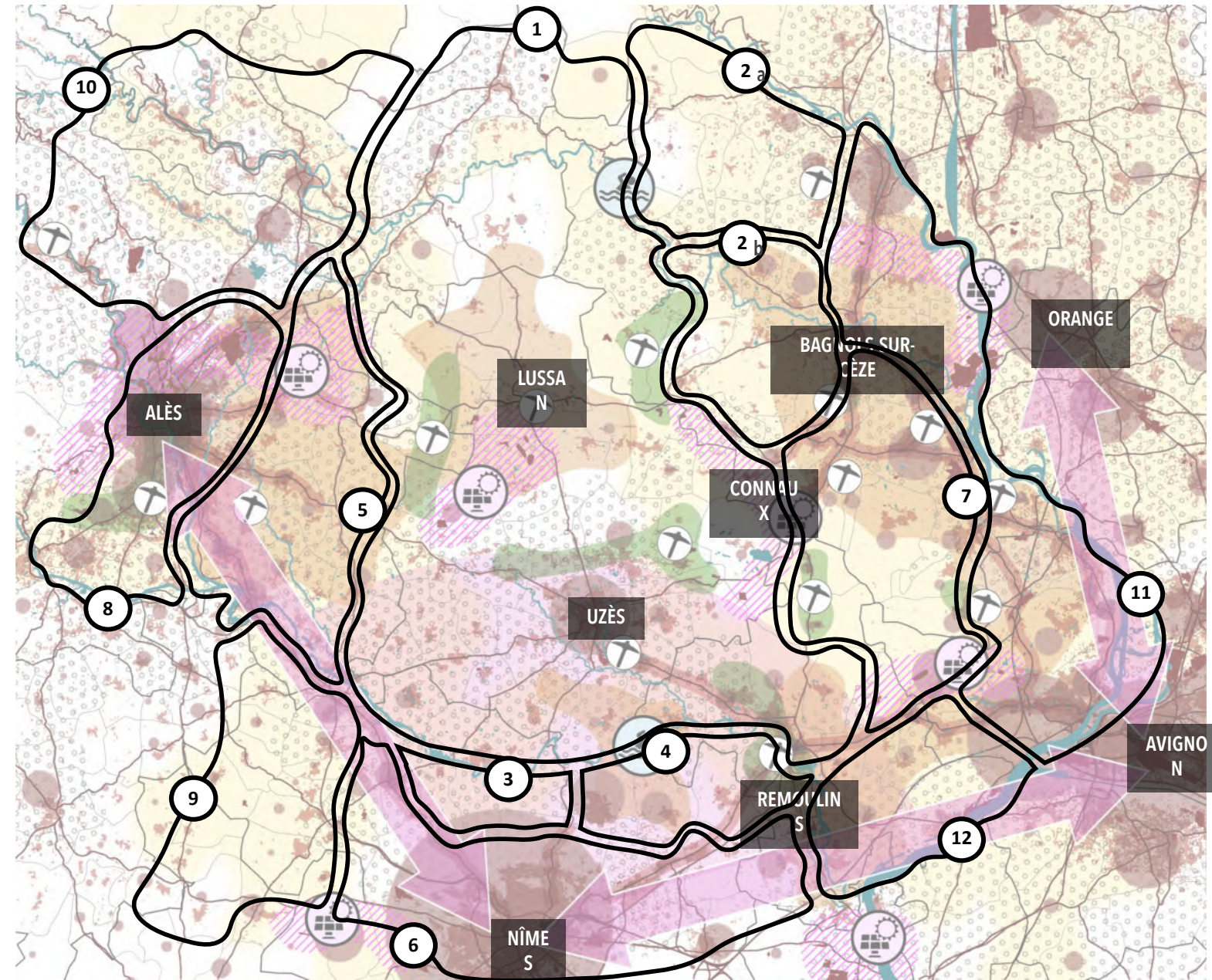
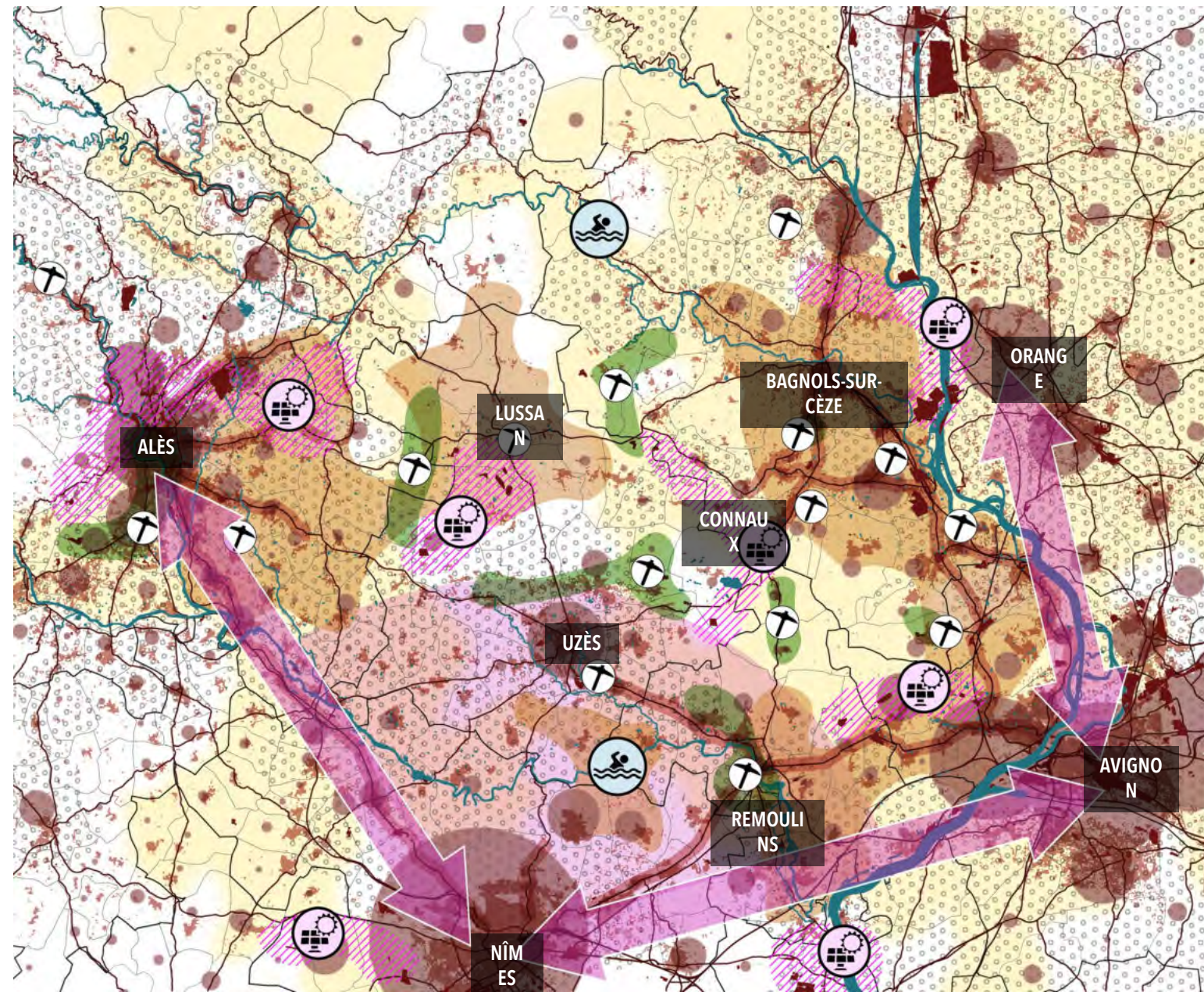


Conception : atopia, 2022

Cohérences et fondements : un premier séquençage basé sur le patrimoine et l'exceptionnalité du territoire



Menace et fragilité : un second séquençage affiné au regard des menaces et des pressions du territoire



Pertinence de l'outil

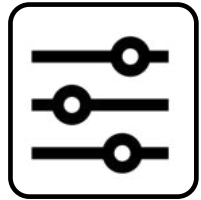


05

1er juillet 2022

Plateau de Lussan 26

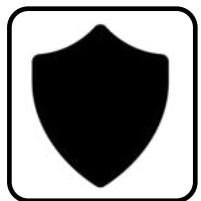
Les réponses de l'outil PNR aux objectifs des acteurs de la Garrigue



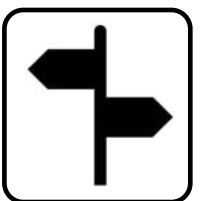
- **COORDONNER ET IMPULSER** les actions multi partenariales pour répondre de façon concomitante aux défis socioéconomiques et territoriaux



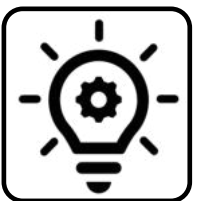
- **ACCOMPAGNER** les initiatives locales par un soutien en ingénierie en assurant un rôle prioritaire de stratège et de coordinateur



- **PROTÉGER** les richesses territoriales en disposant de nouveaux outils réglementaires plus précis et pertinents que ceux existants



- **SENSIBILISER ET INFORMER** les publics aux enjeux de préservation de la garrigue



- **INNOVER ET EXPÉRIMENTER** pour préparer le territoire aux besoins d'adaptation et aux transitions écologiques et climatiques

La pertinence du PNR au regard des outils de labellisation et de développement local



- Plusieurs outils de labellisation ont été analysés pour identifier le ou les outils pertinent en lien avec : **les défis du territoire, du périmètre de projet, de la gouvernance impulsée par l'outil au regard des besoins du projet.**



- **Il apparait que le PNR constitue l'outil dont la pertinence globale est la plus forte** en comparaison avec d'autres outils de labellisation : Pays d'Art et d'Histoire, Agenda 21, Plan Paysage, Grand Site, UNESCO.



- **Il apparait que le PNR constitue l'outil dont la pertinence globale est la plus forte** en comparaison avec d'autres outils de développement local : SCoT, SAGE, LEADER, CTO, PCAET, LIFE, Natura 2000.

Points saillants identifiés au regard de l'analyse institutionnelle



- **Une disparité d'intervention d'une collectivité à une autre** compte-tenu de son histoire, des choix politiques et de son organisation technique et administrative.



- **De nombreux domaines dans lesquels le PNR pourrait apporter une plus-value significative** : paysage, lutte contre les feux de forêts, filière agricole, irrigation, renaissance de filières économiques liées à la garrigue, patrimoine bâti et culturel, agro-tourisme/tourisme de nature, éducation à l'environnement.

INTERVENTION POSSIBLE
DU PNR

ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION + STATUTS

03

9 décembre 2022



Plateau de Lussan

Association de préfiguration

- **Parmi les formalités requises pour la mise en place d'un PNR, il faut établir un projet de charte → Nécessité de créer une structure de travail réunissant les acteurs intéressés**
- **Aucun formalisme n'est requis mais en pratique, ce sont surtout des associations ou des syndicats mixtes qui ont la charge de ce travail préfigurateur**
- **Cette structure « de préfiguration » a vocation à disparaître au profit d'un syndicat d'aménagement et de gestion du PNR**

Association de préfiguration

- **Le statut associatif permet une certaine souplesse: les statuts fixent « librement » les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'association**
- **Il est cependant intéressant de rester dans un cadre « connu » et proche de celui qui sera par la suite mis en place au stade de la création du syndicat d'aménagement et de gestion du parc**

Principes directeurs fixés par les statuts

- **D'une manière générale:**
 - **Le nom : « Association de préfiguration d'un parc naturel régional autour du pays d'Uzès et du Pont du Gard »**
 - **Le siège : celui du PETR Uzège Pont du Gard mais les réunions des assemblées et du Bureau pourront être faites en tout autre endroit sur le territoire**
 - **Son objet et ses missions: Elaborer le projet de charte et conduire les actions tendant à préparer et animer la démarche PNR**
 - **Sa durée: l'association a vocation à disparaître une fois le territoire classé PNR et le syndicat de gestion créé**

Gouvernance de l'association

- **2 catégories de participants à la vie de l'association:**
 - **Les membres fondateurs : personnes publiques et chambres consulaires qui participent financièrement à l'objet de l'association et dispose d'une voix délibérative lors des assemblées**
 - **Les partenaires: toute personne publique ou privée y ayant intérêt. Les partenaires sont invités aux assemblées, ils prennent part au débat mais ne disposent que d'une voix consultative au sein des organes de l'association**

Gouvernance de l'association – l'Assemblée générale

- **L'assemblée générale peut se réunir en session ordinaire et extraordinaire sur convocation de son président**
- **Elle pourvoit à la nomination et au renouvellement des membres du Bureau**
 - **Une fois les membres du Bureau élus, l'Assemblée générale élit parmi eux, le(la) Président(e) de l'Association et 3 Vice-président(e)s**
 - **Les 3 Vice-Président(e)s sont élus respectivement au sein des représentants de la Région, du département, et des communes membres de l'association**
- **L'assemblée générale est organisée en collèges**

Gouvernance de l'association – l'Assemblée générale

- **Collèges avec voix délibératives**
 - **Collège régional 35% des voix / 4 représentants**
 - **Collège départemental: 35% des voix / 4 représentants**
 - **Collège des communes: 28% des voix* / nombre de représentants en fonction des populations communales**
 - **Collège des chambres consulaires: 2% des voix / 1 représentant par chambre consulaire**
- **Collèges avec voix consultatives**
 - **Collège des membres publics partenaires**
 - **Collège des partenaires associatifs/ personnes privées partenaires de l'association**

**mise en place d'un système de répartition des voix au prorata du nombre d'habitants: une commune qui compte 3% du nombre total d'habitants disposera de 3% des voix au sein du collège des communes.*

Gouvernance de l'association – le Bureau

- Chaque collège des membres fondateurs de l'Association élit en son sein les membres qui constituent le Bureau.
 - Le collège régional désigne 2 délégués au Bureau qui disposent de 35% des voix
 - Le collège départemental désigne 2 délégués au Bureau qui disposent de 35% des voix
 - Le collège des communes désigne 10 délégués au Bureau qui disposent de 28% des voix équitablement réparties
 - Le collège des membres consulaires : désigne 1 délégué au Bureau qui dispose de 2% des voix.

La répartition des contributions

- Seuls les membres fondateurs participent financièrement via une cotisation
- Le montant des cotisations des membres fondateurs couvre les frais de fonctionnement de l'association
- Le montant des contributions est calculé en fonction de la représentation du membre fondateur à l'Assemblée Générale, du nombre d'habitants ou forfaitairement comme suit :
 - **35% pour la Région**
 - **35% pour le Département**
 - **Pour les communes en fonction du nombre d'habitant (1€/habitant)**
 - **3.000,00€ pour les Chambres consulaires (1.000,00€/ Chambre Consulaire)**

La création de l'association de préfiguration

- Les statuts seront adressés à l'ensemble des membres fondateurs pour qu'ils délibèrent sur :
 - La création de l'association et leur adhésion
 - La désignation de leurs représentants

Il est impératif que l'ensemble des membres votent sur les projets de statuts pour participer à l'association

- L'association doit être déclarée en préfecture et sa création fait l'objet d'une publicité

Budget

Recettes prévisionnelles (projet à débattre)		
Collège des communes	73.317,00€	1€/habitant
Département	95.000,00€	35%
Région	95.000,00€	35%
Chambres consulaires	3.000,00€	
Total	266.317,00€	

Merci



Franck WEHRLE
06 62 02 98 38
f.wehrle@atopiaconseil.com
10 cité Paradis 75010 Paris